



**DÉLIBÉRATION N°2015-11-13-1**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 13 novembre 2015**

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
2 OCTOBRE 2015**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2015, tel qu'annexé.

À Nantes, le 13 novembre 2015  
Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**SÉANCE DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2015**

**PV N°383**



## ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-Président Développement et Partenariats – Affaires financières
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur du Cabinet
DOUROUZE Antoine	Vice-Président en charge de la vie étudiante
DRUE Frédéric	Agent Comptable
FURET Thierry	Adjoint au Chef de Division Chargé de mission enseignement supérieur
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
WENDLING Gwendolina	Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2015
2. Informations générales

### **AFFAIRES BUDGETAIRES**

3. Approbation du Budget Rectificatif de l'exercice 2015 (après examen par la CPCA)

### **RESSOURCES HUMAINES**

4. Présentation et approbation de la révision des effectifs enseignants 2016 (après examen par la CPCA, avis du CAC et du CTE)
5. Approbation des modalités de rémunération des enseignants invités et associés (après avis du CAC et du CTE)
6. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) au titre de l'année 2015/2016 – actualisation (après examen par la CPCA et avis du CTE)
7. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année 2015/2016 – actualisation (après examen par la CPCA et avis du CTE)
8. Approbation du recrutement d'un enseignant contractuel à l'IEMN-IAE
9. Point sur la rentrée universitaire 2015/2016
10. Présentation du rapport d'auto-évaluation de l'Etablissement dans le cadre de la visite de l'HCERES

### **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

11. Approbation de la modification de la liste des personnalités extérieures du Conseil d'Administration
12. Approbation de la modification des Statuts de l'IEMN-IAE
13. Approbation de la modification des Statuts de Polytech
14. Elections
  - 14.1. Election de deux représentants étudiants du Conseil d'Administration à la Commission FSDIE
  - 14.2. Election de deux représentants membres du Conseil d'Administration au Comité de Pilotage du Schéma Directeur du Numérique de l'Université de Nantes

### **FORMATION**

15. Approbation d'une demande de création de maquette Licence, Master et Doctorat (après avis de la CFVU et examen par la CPCA)

### **RECHERCHE**

16. Approbation de renouvellement et de créations de Groupements d'Intérêt Public et de Groupements d'Intérêt Scientifique (après avis de la CR)

### **AFFAIRES FINANCIERES**

17. Approbation des moyens d'encaissement des recettes publiques de l'Etablissement
18. Approbation de la vente par les domaines d'un matériel scientifique
19. Approbation d'un règlement d'attribution de prix
20. Approbation des tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
21. Approbation de la mise en place d'un dispositif de majoration de la prestation d'action sociale « aide à la restauration »
22. Questions diverses

**LE PRÉSIDENT** ouvre la séance à 8 heures 15.

**LE PRÉSIDENT** souhaite accueillir un nouvel administrateur qui siège pour la première fois au sein de cette instance, **M.ROUX**.

### **POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2015**

En l'absence de remarque, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2015.**

### **POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**LE PRÉSIDENT** revient sur les annonces faites par le Secrétaire d'Etat sur les moyens alloués à l'Enseignement Supérieur, avec 100 millions d'euros en plus. Il précise qu'il est conscient des difficultés du pays et que ceci est évident pour tout le monde. Pour autant, il ne s'agit pas du tout d'une mesure supplémentaire car l'Etat s'engage en fait cette année, à ne pas prélever 100 millions d'euros comme il l'a fait par le passé. Dans les 165 millions d'euros de budget, il y a 65 millions d'euros qui correspondent aux 1000 postes pour l'Enseignement Supérieur. Pour autant il reste des éléments qui ne sont pas pris en compte comme : le GVT non financé qui est de l'ordre de 40 millions, le CAS Pension de l'ordre de 25 millions, le remboursement de la dette TEPA de l'ordre de 30 millions, la cotisation de fond de pension des personnes handicapées de la Fonction Publique avec un système beaucoup plus coercitif que les 6 % de personnels exigés, les mesures d'aménagement des locaux pour ces personnes handicapées, qui vont être colossales sur les années à venir, et le remboursement de la compensation boursière de plusieurs millions. Il n'y a aucun accompagnement à l'évolution prévisible du nombre d'étudiants, avec pour l'Université de Nantes environ 15.000 étudiants qui potentiellement pourraient intégrer l'Université d'ici 2025. Il n'y a pas de prise de conscience par l'Etat de cette vague, alors que l'Etablissement depuis 18 mois, tire la sonnette d'alarme auprès du Ministère. Il y a une attractivité et il faut en être fier, pour autant il faut avoir les moyens d'accueillir et de conduire à la réussite des étudiants. Cette annonce du Secrétaire d'Etat de 165 millions d'euros est loin d'être suffisante. **LE PRÉSIDENT** estime qu'il faudrait au moins le double sans même considérer l'augmentation du nombre d'étudiants.

**MME JOLLIET** précise ironiquement qu'effectivement les 100 millions annoncés sont ceux qui avaient été « grattés » sur les fonds de roulement l'an passé. Elle informe qu'elle a été sollicitée par la chaîne de télévision France 2 qui souhaite venir lundi 5 octobre dès 8h, voir à quel point les étudiants se bousculent à l'entrée de l'amphithéâtre Kernéis. Elle explique avoir informé les journalistes au téléphone, qu'il y avait trois amphithéâtres connectés et qu'il n'y avait pas de surnombre avec des étudiants assis par terre au sein de la Faculté de Médecine de Nantes. Ceci n'a pas suffi à les décourager de venir. **LE PRÉSIDENT** informe qu'il sera interviewé sur France 3 dans la journée sur ce sujet, dans une émission politique, ce qu'il estime être une bonne chose car il est rare que l'Université soit considérée comme acteur politique au sens large. Il pense aussi que ceci va permettre de lancer le débat dans les élections régionales.

**MME SAMI** s'interroge sur les actions de la CPU dans ce débat. **LE PRÉSIDENT** rappelle sa position sur la CPU. **MME SAMI** souligne que la CPU doit défendre un minimum les universités et non pas seulement certains présidents d'universités. **LE PRÉSIDENT** se dit très combattif sur ce sujet et n'est pas sûr d'avoir un écho au niveau de la CPU. Il explique avoir pris la parole la semaine passée lors de la réunion plénière, pour faire savoir qu'il n'était pas fondé à tout accepter et voir ses missions perturbées par ceci. Il souhaiterait que la CPU soit un vrai lobby et porte la voix pour défendre davantage les Etablissements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

### **POINT 3 : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2015 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**LE PRÉSIDENT** explique que le Budget Rectificatif ne sera pas qualifié de numéro 1 comme d'habitude, car il n'y en aura qu'un, sur cet exercice 2015. Il rappelle que la dotation de

l'Etablissement a été allouée le 26 avril 2015, alors qu'elle était promise en novembre 2014. Il a été considéré au printemps que l'on pouvait travailler, à l'avenir sur une information et un débat et qu'il n'y ait qu'un seul budget rectificatif, une fois par an. Celui qui était fait auparavant au printemps, demandait une somme de travail considérable avec des variables fortes.

**M.BARBU** rappelle l'élément important qui explique ce Budget Rectificatif unique en cette période, qui est la dotation signifiée en avril 2015, ce qui est très tardif, et qui oblige à faire des prévisions hasardeuses. Il rappelle aussi les chiffres importants qui sont discutés dans les instances, notamment le fonds de roulement qui est de 15 millions d'euros soit à peu près 19 jours. Au sein de ce fonds de roulement ce qui importe, c'est la somme non fléchée de 4.3 millions d'euros qui représente 5 à 6 jours de dépenses dans l'Etablissement. Il est encore relativement fragile, même s'il a augmenté durant les deux années passées. Le budget initial prévoyait environ 306 millions d'euros de dépenses et 10 millions d'euros d'investissement, avec un résultat négatif de 1.3 million d'euros, que le Recteur avait demandé à corriger dès l'annonce de la dotation de l'Etat. Ce Budget Rectificatif comptera pour 4.5 millions d'euros de dépenses complémentaires, résultats en investissement et en produits qui seront expliqués par des phénomènes globalement exceptionnels. A la fin du Budget Rectificatif, le budget de fonctionnement aura très peu varié mais montrera des investissements en augmentation. Le résultat est positif mais la capacité d'autofinancement n'est pas beaucoup plus forte que celle du départ.

**M.BARBU** revient sur les éléments exceptionnels et particuliers de ce budget. Il y a la subvention pour charge de service public qui augmente de 1.7 millions d'euros et à laquelle il faut retirer la subvention pour mise en sécurité de bâtiments de 700.000 euros environ. Il y a aussi des compensations assez traditionnelles des boursiers ou encore les inscriptions des fonctionnaires à l'ESPE. Les nouveautés avaient été évoquées en Conseil d'Administration au mois de mai, avec une compensation du GVT pour environ 600.000 euros, ce qui correspond à un tiers de la couverture, et le versement des 13 postes pour un peu moins de 400.000 euros. Figurent aussi dans ce montant, les postes pour l'UBL. La masse salariale pour 27 postes a été versée par l'Etat à l'Université de Nantes dans un premier temps pour l'UNAM. Mais l'Etablissement ne sert que de « boîte aux lettres » car ce montant sera reversé à l'UNAM pour financer les postes de l'UBL, qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'augmentation de la dotation est autour de 800 à 900.000 euros.

Sur la partie Etat, il y a une augmentation de la masse salariale de 500.000 euros pour pouvoir couvrir notamment la GIPA, dispositif mis en place pour compenser l'augmentation du coût de la vie, alors même que le point d'indice est gelé pour les fonctionnaires. On a aussi 700.000 euros d'augmentation des ressources propres, ce qui traduit le dynamisme de l'Etablissement et concerne globalement, les contrats de recherche pour lesquels, il y a de l'autre côté, les recettes.

S'agissant du contrôle fiscal, sur la TVA des années 2009 à 2012, il s'est achevé avec l'annonce d'un redressement final de 1.2 million d'euros, après un gros travail des services. Ceci est mieux que ce à quoi l'on pouvait s'attendre, avec des notifications qui avoisinaient les 2.9 millions d'euros, qui avaient été provisionnés. Le montant de 1.2 million d'euros a été accepté par **LE PRESIDENT**, considérant tout d'abord qu'il n'y avait plus grand-chose à gagner dans ce débat contradictoire, qui a été très actif avec les services fiscaux, et ensuite, que pour une différence de gain très faible, la dépense d'énergie des services était inutile. Il a été fait un recours gracieux pour demander cette fois ci, à Bercy, d'étaler cette dépense.

S'agissant du Nouveau Tertre, il y a aussi des montants importants. Les études pour le projet sont versées en fonctionnement par l'Etat. Une discussion avec l'Etat a autorisé à les basculer en investissement. Il s'agit d'un projet d'investissement donc il paraissait logique que les études soient soumis à la même règle, l'accessoire suivant le principal. Ce sont des mouvements importants dans le budget, de 1.7 million d'euros en recette et en dépense, mais qui sont finalement sans incidence sur l'équilibre global. Les corrections sur le budget de fonctionnement correspondent à une diminution des autres produits de 500.000 euros. Globalement entre les plus et les moins, il y a une diminution des dépenses de fonctionnement d'1.6 million d'euros. Ceci n'est jamais facile à élaborer car les remontées se font au niveau des Composantes et des Laboratoires, avec des intentions de dépenses très importantes de l'ordre de 10 millions d'euros que les services de la Direction des Affaires Financières dont il salue le travail, affinent au fur et à mesure des remontées.

Tous ces évènements exceptionnels déforment le résultat avec beaucoup de reprise de provisions et des décalages dans le temps. Les charges d'exploitation ont pour le moment une trajectoire normale, maîtrisée.

Sur l'investissement, il y a des éléments qui sont décalés et quelques éléments exceptionnels. Il a été mis en valeur le report de crédit des Composantes. Ceci avait été promis à condition qu'il soit consacré à de l'investissement. Ceci a été fait et compte pour 1.7 million sur les 2.4 millions d'euros. On y retrouve aussi un deuxième contentieux fiscal, qui concerne la TVA normalement déductible sur le bâtiment CEISAM. Ce bâtiment a été livré en février 2013 alors que l'essentiel des travaux a été réalisé entre 2009 et 2012. Il y a eu une déclaration un peu tardive de TVA, car le cabinet FIDAL qui aidait dans la résolution du contentieux, a pointé le doigt sur ce bâtiment. L'Etat qui avait dans un premier temps montré des signes encourageants, a annoncé dernièrement qu'il n'accepterait pas cette déduction de TVA. Les discussions sont en cours et l'espoir est mince. Il faut rehausser le coût de ce bâtiment, ce qui correspond à un emploi d'investissement. Il y a eu aussi des dépenses sur le CPER Recherche, notamment sur des contrats de recherche. On y trouve aussi l'aménagement du bâtiment LIOAD avec un ajustement des versements de la Région et de Nantes Métropole.

Au vu des documents traditionnels, on s'aperçoit que les produits et les charges du côté résultat ont augmenté, ce qui accroît le résultat qui passe de - 1.3 million à 2.3 millions d'euros de manière artificielle. Le flux de trésorerie sur l'année est toujours mécaniquement supérieur aux résultats, car on y réintègre les amortissements. La capacité d'autofinancement vient renforcer les ressources pour financer ce pour quoi on emploie ces différentes ressources. En l'état actuel, ceci aboutit à une diminution du fonds de roulement de 2.5 millions d'euros.

Le plafond d'emplois est en augmentation de 75 postes, essentiellement sur la recherche et sur les contrats sur ressources propres, donc il n'y a aucune alerte à avoir. Il y a toujours un déficit entre ce qui est consommé en termes d'emplois par l'Etablissement et ce que paye l'Etat, même si celui-ci a tendance à se resserrer un peu avec ces éléments du Budget Rectificatif.

En synthèse, **M.BARBU** souligne que ce Budget Rectificatif est marqué par des événements exceptionnels essentiellement des éléments fiscaux, avec une reprise sur provision d'un côté, et un redressement notifié de l'autre. Pour le reste, l'évolution du résultat réel, sorti de ces jeux sur les provisions, est en augmentation modérée de 0.8 million d'euros. Il faut faire attention car on est à la veille des grosses dépenses qui se font en général sur la fin d'année. Globalement, on peut dire que hors éléments exceptionnels, la maîtrise financière est largement conservée.

**M.BARBU** fait un focus sur la taxe d'apprentissage avec une synthèse réalisée qui montre des résultats en demi-teinte, avec une petite baisse sur le hors quota, c'est-à-dire la partie que touche l'Université. Cette baisse n'est pas forcément de bon augure mais elle était attendue. Il y a une tendance à peu près 2 millions d'euros. Les règles ont complètement changé cette année. Il y a eu une anticipation avec une grosse campagne à destination des entreprises, qui a fonctionné, puisque les dégâts sont malgré tout limités. Par ailleurs, le « grand gagnant » c'est le CFA. A l'arrivée, il y a une progression de la taxe d'apprentissage globale, à modérer car **M.BARBU** rappelle que le CFA est interuniversitaire, porté par l'Université de Nantes mais pour le compte des trois universités de la région. Il a été annoncé des baisses provisionnelles de dotations en fonction des hausses de taxes reçues par le CFA.

**M.BARBU** revient sur un élément débattu en Commission Permanente du Conseil d'Administration, notamment sur les raisons des gros montants en plus et en moins aux résultats indiqués dans les documents techniques, d'environ 9 millions d'euros. Il s'agit pour la plus grosse partie de travaux sur les contrats de recherche, clôturés en 2015 pour des contrats qui dataient. Il y a aussi des nouveaux contrats de recherche du côté positif et du côté négatif, avec une annulation des encours, qui sont des écritures techniques qui ne reflètent même pas le volume global des contrats de recherche. Ceci fait enfler les résultats des produits et des charges.

**MME SAMI** voit une augmentation de 75 postes payés par des ressources propres et souhaite connaître à quoi ils correspondent. **M.BARBU** explique qu'il y a 5 postes d'enseignants-chercheurs sur ressources propres en CDD, 59 postes de BIATSS en CDD et 11 postes en CDI globalement sur la recherche et financés sur ressources propres.

**LE PRESIDENT** souhaite faire un parallèle avec ce qui a été dit précédemment en informations générales, et les annonces de budget pour les établissements. En faisant la somme des réformes de la formation professionnelle, l'impact de la taxe d'apprentissage, ou encore le CPER en deçà de ce qui était prévu, on remarque bien que l'accompagnement n'y est pas. La baisse de la taxe d'apprentissage au sein de l'Université est de quelques pourcentages, alors même que dans d'autres établissements, elle est de l'ordre de 30 à 40% ce qui est loin d'être neutre. **M.BARBU** souligne que ce n'est pas neutre non plus dans l'Université de Nantes, notamment au niveau de certaines Composantes qui voient leur taxe s'écrouler et perdre quasiment les deux tiers de la taxe (comme



Pharmacie ou Médecine), alors que d'autres qui dispensent des formations courtes ou techniques comme les IUT ou Polytech, en ressortent gagnantes.

**MME SAMI** revient sur le fonds de roulement et s'étonne des 19 jours de fonctionnement annoncés, alors qu'elle explique avoir lu récemment, qu'il était à peine de 10 jours. **M.BARBU** signale qu'il a toujours été celui-là, mais qu'il parle parfois de certaines composantes du fonds de roulement notamment la partie libre non fléchée qui est d'un peu plus de 4 millions d'euros, ce qui correspond à 5 jours à peine de fonctionnement ou encore de la partie fléchée sur les projets d'investissement en cours. **M.BRANCHEREAU** confirme que le fonds de roulement est bien de 19 jours. Il explique que désormais l'Etat regarde de plus en plus la trésorerie qui devient un indicateur prioritaire, et dans ce cas, l'Etablissement est à plus de 34 jours de trésorerie fin 2014. Pour fin 2015, à la fin de l'exercice, il estime que ce devrait être un chiffre comparable.

**MME JOLLIET** souhaite rebondir sur la précision de **M.BARBU** s'agissant de la diminution dans certaines Composantes de la taxe d'apprentissage. Celle-ci est liée à la réforme sur la taxe d'une part mais aussi spécifiquement dans le créneau santé, à la très mauvaise santé de l'industrie pharmaceutique dans les filières françaises. L'industrie pharmaceutique n'a pas le vent en poupe et fait sa recherche dans les pays de l'est.

**M.POULAIN** fait remarquer qu'il s'agit cette année d'une première étape et que l'année prochaine, on sera dans l'incertitude la plus totale sur la taxe. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette réforme va conduire à la création d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) régional inter consulaire, le seul habilité à collecter et des OCTA de branche nationaux. Ceci signifie que les actuels organismes collecteurs qui deviendront des OCTA nationaux, vont avoir une politique très agressive vis-à-vis des entreprises en se prévalant d'être leur interlocuteur unique. Ceci engendre un vrai risque pour les établissements du territoire, de voir les taxes partir au niveau national. Sauf à ce que les entreprises fléchent réellement sur les établissements qu'ils souhaitent, les fonds libres seront perdus pour le territoire. Il est important de dire aux entreprises de flécher les fonds sur l'Université. **LE PRÉSIDENT** souligne que c'est en cours pour l'Etablissement afin d'anticiper les difficultés.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le Budget Rectificatif de l'Université de Nantes pour l'année 2015, d'un montant de 320 669 674 € (+ 4 559 783 euros comparé au budget initial), tels qu'ils sont détaillés dans les documents ci-joints et la modification du plafond d'emplois sur ressources propres porté à 431 emplois.**

#### **POINT 4 : PRESENTATION ET APPROBATION DE LA REVISION DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS 2016 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA, AVIS DU CAC ET DU CTE)**

**M.BERNOUSSI** présente les différentes demandes formulées. Il rappelle la démarche qui a présidé à cette révision des effectifs 2016. Toutes les Composantes reçoivent une circulaire leur demandant d'estimer leurs besoins et de proposer à la publication, un certain nombre de postes. Ces demandes sont formulées auprès des services vers le mois de juin. Une première commission s'est réunie sur la base d'un grand nombre d'indicateurs et a effectué un pré-arbitrage. Pour les demandes, ce qui correspond à la première phase, il y a eu 84 demandes auxquelles il faut ajouter les 10 postes santé, c'est-à-dire les praticiens hospitaliers, ce qui fait un total de 94 demandes, chiffre comparable aux années 2014 et 2015.

Le premier critère utilisé par la commission pour les arbitrages est le principe d'aucune création nouvelle. Il rappelle qu'il n'y a eu aucune création de poste à l'Université de Nantes depuis 2000. Il est rappelé aux Composantes dans la circulaire, de ne pas les formuler mais il y en a eu malgré tout. Le second critère est celui d'aucune publication d'un poste de titulaire suite à un détachement, un congé parental ou une délégation. Le collègue qui est en congé parental ou détachement relève toujours de l'Université de Nantes, donc si à la fin de son congé parental ou son détachement, il souhaite revenir, il faut nécessairement que son poste reste vacant. Il est fait aussi un examen toujours très positivement attentif aux demandes de transformation, notamment aux demandes de rehaussement. Les autres critères adoptés lors de cette réunion, sont le taux d'encadrement de la Composante, l'évolution de l'offre de formation, les besoins en terme de recherche et l'adossement du poste au Laboratoire, la justification réelle de l'activité, la certitude de la vacance de poste et le taux d'effort de la Composante en matière de non publication de postes vacants. Pour que la dotation masse salariale donnée par l'Etat puisse couvrir le coût réel, il est

nécessaire de conserver un certain nombre de postes vacants. Chaque Composante contribue à cet effort collectif. Tous ces critères ont été déposés dans un document accessible sur la plateforme PRODOC pour les administrateurs, avec toutes les données chiffrées par Composante. Tous ces éléments qui avaient été présentés pour la première fois au Conseil d'Administration de l'an passé, ont été réactualisés. Il y a été introduit la nouvelle notion de taux de l'effort, de telle sorte que chacun puisse voir les efforts de chaque Composante.

Après cette réunion de pré-arbitrage, les éléments ont été envoyés aux Composantes le 10 juillet, avec une phase de dialogue qui s'est ouverte sur l'ensemble des données. Tous ces éléments ont été présentés au Conseil Académique le 25 septembre 2015, au Comité Technique d'Etablissement le 28 septembre 2015.

Un autre élément a été introduit cette année, la notion de confiance et de subsidiarité. Sauf cas exceptionnels, le principe est que ce sont les Composantes et les Laboratoires qui décident des profils pédagogiques et scientifiques. Ce sont toujours les Composantes qui classent les postes en fonction de leurs besoins. La décision doit être interne à chaque Composante. En revanche, la position de la Présidence, ne doit être donnée que sur une volumétrie, notamment par rapport à l'effort à maintenir. Il faut que la Composante soit en accord avec la volumétrie. En respectant la volumétrie, il appartient à la Composante de faire les choix et les priorités. Il y a ensuite une phase de négociations avec les Directeurs de Composantes et c'est la Composante qui choisit la priorité.

**M.BERNOUSSI** rappelle les axes politiques qui ont présidés à cette révision des effectifs 2016 : soutenir l'activité de l'Etablissement et les leviers de son développement, à la fois au niveau de la formation mais aussi au niveau de la recherche, prendre en compte l'évolution des effectifs, la vision stratégique des postes, et enfin garder la maîtrise budgétaire de l'Etablissement. Il a été aussi pris en compte la carrière des collègues.

On aboutit finalement à la proposition suivante : 55 demandes accordées et 29 non accordées. Il rappelle que pour les UFR de santé et notamment avec la valence hospitalo-universitaire, la révision est abordée beaucoup plus tôt, en mai 2015, et en dehors même des instances de l'Université.

**M.BERNOUSSI** précise qu'il s'agit de l'ensemble des demandes soumis au Conseil Académique qui a donné un avis favorable, et au Comité Technique d'Etablissement. Il informe que le Comité Technique d'Etablissement, tout en adoptant une position responsable de ne pas empêcher l'Université de fonctionner, a manifesté son mécontentement, notamment en lien avec les dotations budgétaires de l'Etat. Le Comité Technique d'Etablissement a donné un avis favorable pour la révision des effectifs enseignants du second degré, dont les postes doivent être publiés très rapidement pour les pourvoir et un avis défavorable pour la révision des effectifs enseignants-chercheurs. Ainsi, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur 15 postes au total, soit 15 lignes dans le tableau. Sur ces 15 demandes, il y a eu 9 accords. **LE PRESIDENT** souligne que le Comité Technique d'Etablissement se réunira à nouveau le 8 octobre, où la partie révision des effectifs enseignants-chercheurs sera à nouveau soumise, avant la présentation au prochain Conseil d'Administration.

**M.CATALA** s'interroge sur le poste en redéploiement interne. **M.BERNOUSSI** informe qu'il s'agit d'un redéploiement à l'intérieur d'une même UFR.

**MME SAMI** revient sur le chiffre de 65.5% de demandes acceptées et souhaite connaître le pourcentage réel, c'est-à-dire ce qui a été accepté par rapport aux besoins de départ. Certes, il faut souligner que l'on passe donc de 39% à 65% ce qui est très bien, mais ce chiffre ne reflète pas la réalité car il y a une première sélection faite dans un certain nombre de Composantes et qui ont au départ éliminé des demandes. Il y a eu 55 accords mais en réalité sur combien de demandes au départ. **M.BERNOUSSI** informe que le chiffre de départ est bien de 84, à une exception près à l'UFR de Sciences et Techniques. Avec cette UFR, il est mené un travail plutôt prospectif et expérimental, avec un raisonnement pluriannuel. Avant que les demandes ne soient transmises, il y a un accord avec le Doyen sur le nombre de postes qu'il doit laisser vacant. Il y a un travail avec une vision pluriannuelle des postes avec un engagement sur plusieurs années sur les postes à pourvoir, avec un cadre négocié dans les CPOM, ce qui donne une vision de part et d'autre. **LE PRESIDENT** précise que s'il s'agissait de la demande théorique eu égard à la demande de formation notamment, les demandes seraient radicalement différentes. Il s'agit actuellement de questionner l'offre de formation, ce qui n'a jamais été fait en profondeur. **MME SAMI** précise qu'elle ne raisonne pas en termes d'offre de formation mais elle s'interroge notamment sur les départs en retraite. **M.BERNOUSSI** souligne que la vision des postes réellement vacants figure bien dans le document. Certains sont laissés vacants au début, comme en Sciences et d'autres Composantes ont remonté la totalité.

**M.GUEVEL** estime que ce qui est proposé est une position sérieuse, qui a nécessité très clairement un travail approfondi Composante par Composante. Il souhaite insister sur un point de fonctionnement, selon lequel les Composantes décident des profils et la Présidence s'occupe de la volumétrie. Il dit avoir assisté à des débats entre Composantes lors du Conseil des Directeurs de Composantes, et ce n'est pas vraiment ce qu'il y a perçu, notamment sur les choix stratégiques de Composantes. Pour autant, il appartient à ce groupe de Directeurs de Composantes et il soutient très clairement l'idée que l'Etablissement représenté par l'équipe présidentielle, doit intervenir aussi dans certains choix stratégiques de Composantes. Parfois, cela manque d'arguments et de stratégies derrière certains choix. En tant que membre d'une Composante, il trouve que l'on doit être en mesure d'argumenter ses choix et de présenter sa stratégie pluriannuelle et de la défendre devant l'équipe présidentielle, avant même que les arbitrages aient lieu. Finalement en tant qu'administrateur, il invite à s'interroger sur les principes affichés, car il estime que l'Etablissement doit lui aussi prendre sa part et valider les choix stratégiques des Composantes.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 3 voix contre, la révision des effectifs enseignants 2016.**

#### **POINT 5 : APPROBATION DES MODALITES DE REMUNERATION DES ENSEIGNANTS INVITES ET ASSOCIES (APRES AVIS DU CAC ET DU CTE)**

**M.BERNOUSSI** rappelle qu'il y a deux catégories d'enseignants invités et associés. Le Conseil d'Administration avait adopté un dispositif prévu pour les Professeurs ou Maîtres de Conférences invités qui était basé sur une indemnité journalière d'un montant de 130€. **M.BERNOUSSI** précise que ce dispositif n'est pas concerné par les nouvelles modalités. En revanche, il y a encore des laboratoires, avec par exemple une convention que l'Université a avec l'Institut d'Etudes Avancées où il y a des Professeurs et des Maîtres de Conférences invités, qui sont recrutés cette fois et payés sur une grille salariale, qui n'est pas la grille de l'indemnité. La seconde catégorie concerne les Professeurs et Maîtres de Conférences associés. Jusqu'à présent ces deux catégories étaient régies par une grille salariale identique à celle des Professeurs, ou des Maîtres de Conférences, et il y avait une progression au niveau des indices et des échelles. Cette grille salariale n'est plus d'actualité, depuis le décret du 12 mai 2015, et c'est désormais le **PRÉSIDENT** qui fixe la grille après consultation et avis du Conseil d'Administration.

Pour les Professeurs invités sur ressources propres, c'est-à-dire les recrutements issus de la convention avec l'Institut d'Etudes Avancées ou les personnels associés à temps plein, il est proposé de garder la même grille salariale. En revanche pour les Professeurs d'Université et les Maîtres de Conférences associés à mi-temps, il y a une obligation d'avoir un emploi principal avant de candidater. Les collègues sont recrutés parce qu'ils ont un emploi principal. La rémunération doit correspondre finalement à un mi-temps d'activité. Il est donc proposé d'adopter un seul indice pour les futurs recrutements, l'indice 333 qui correspond à un salaire de Maîtres de Conférences de 4<sup>ème</sup> échelon. La même chose est proposée pour les Professeurs des Universités. Cet indice de recrutement ne bouge plus car ils sont censés avoir un emploi principal à côté.

**MME OBLE** souhaite connaître la différence entre le Professeur associé avec un emploi principal et l'enseignant vacataire. **M.BERNOUSSI** précise que le Professeur associé occupe un poste, avec un contrat de 3 ans, des obligations de service de 96h et une activité de recherche. Le vacataire est recruté pour faire une vacation horaire, avec un paiement à l'heure. Il précise que ce n'est pas du tout le même statut.

**M.CATALA** souhaite avoir des précisions techniques : lorsque l'on souhaite recruter un Professeur ou un Maître de Conférences associé à mi-temps, il veut savoir sur quelle masse salariale il faudra l'imputer. **M.BERNOUSSI** précise que ce sont des postes que les Composantes ont déjà, ce sont les PAST et les MAST. **M.CATALA** souhaite savoir comment concrètement recruter dans une Composante. **M.BERNOUSSI** souligne que cela peut s'étudier dans le cadre de la révision des effectifs. **M.LEVEQUE** précise qu'il est aussi possible, comme pour les autres emplois margés, c'est à dire un poste d'ATER ou de contractuel second degré, d'avoir un Professeur associé à titre provisoire à partir d'un poste de titulaire qui serait vacant une année. Au moment de la campagne d'ATER ou de contractuel second degré, il est aussi possible d'y mettre un enseignant associé sans pour autant transformer le poste.

Même si elle n'est pas opposée aux grilles, **MME SAMI** souligne qu'il faudrait veiller à ce qu'ils ne fassent pas trois fois plus d'heures complémentaires alors même qu'ils ne doivent que 96 h. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il est très vigilant sur ce point. **M.BERNOUSSI** précise que la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social a commencé un travail minutieux, en lien avec la Vice-Présidente, en examinant plusieurs postes non renouvelés car il a été constaté une dérive progressive où l'emploi secondaire devenait principal.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour et 6 abstentions, les grilles de rémunération des Enseignants associés et invités ci-jointes et propose leur mise en œuvre.**

#### **POINT 6 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) AU TITRE DE L'ANNEE 2015/2016 – ACTUALISATION (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)**

(REPORTE)

#### **POINT 7 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNEE 2015/2016 – ACTUALISATION (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)**

**M.BERNOUSSI** présente l'actualisation de la liste pour prendre en compte le mouvement interne, qui s'applique à la rentrée 2015/2016. La proposition est d'attribuer 3810 points.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour et 6 abstentions, l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année 2015/2016.**

#### **POINT 8 : APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT CONTRACTUEL A L'IEMN-IAE**

**M.BERNOUSSI** explique que ce recrutement se justifie par deux éléments. Il s'agit du lancement d'une licence professionnelle « e-commerce et marketing numérique » en octobre, à l'IEMN-IAE en association avec le Centre d'Apprentissage de la CCI. Cette licence a une forte dimension professionnelle et a un lien important avec les entreprises. L'IEMN-IAE propose de recruter sur fonds propres, un enseignant contractuel, afin de renforcer l'équipe pédagogique. Ce recrutement se ferait pour un an, avec la possibilité de le reconduire si nécessaire. Cet enseignant contractuel sera sous le régime d'un enseignant titulaire.

**MME OBLE** souligne que la licence va perdurer alors même qu'il y aura un enseignant contractuel. **M.BERNOUSSI** précise que la licence professionnelle ne va pas forcément perdurer, elle est ouverte actuellement car des entreprises sont en demande. **MME OBLE** signale que dans ces cas-là, on peut adopter ce raisonnement dans toutes les licences. **M.BERNOUSSI** précise qu'il ne parle que des licences professionnelles qui ne sont ouvertes que parce qu'il y a une demande du milieu professionnel.

**MME SAMI** souligne qu'elle est très réservée sur les postes d'enseignants contractuels. Indépendamment de ce point, lorsque l'on regarde l'exposé des motifs, on remarque que cela s'inscrit dans la continuité de l'offre universitaire et ne s'arrêtera pas a priori dans un an. Elle pense qu'au regard de la révision des effectifs, et de tous ces postes contractuels où sont positionnés des collègues avec des conditions telles qu'ils n'ont pas les mêmes droits que tous les autres enseignants, la situation est réellement injuste et présage un avenir qu'elle ne souhaite pas pour l'Université. Elle explique qu'elle votera toujours contre ces recrutements.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour et 5 voix contre, le recrutement d'un enseignant contractuel à l'IEMN-IAE à compter de la rentrée 2015.**

#### **POINT 9 : POINT SUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2015/2016**

**M.AVERTY** fait le point sur la rentrée universitaire. Il commence par un bilan de la campagne APB (Admission Post Bac) et revient sur les limites de capacité d'accueil qui avaient été dimensionnées pour accueillir au moins tous les candidats du secteur.

Au niveau de la PACES, la limite de capacité d'accueil était habituelle et a permis d'accueillir tous les candidats du secteur et 39 candidats hors secteur ont même été appelés. En psychologie, tous les vœux 1 du secteur n'ont pas été pris, avec 22 étudiants non satisfaits et qui se sont reportés sur leur vœu 2. En STAPS, 166 étudiants sur 650 vœux 1 du secteur ne sont pas satisfaits. Il y a eu un gros travail de proximité entre la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire et l'UFR de STAPS pour suivre au jour le jour, l'évolution des effectifs. En Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, la limite de capacité d'accueil n'a pas lieu d'être et disparaîtra l'an prochain puisque tous les vœux ont été satisfaits. En LEA Anglais Espagnol et LEA anglais autre langue, tous les candidats du secteur ont été appelés. En Droit, avec l'apparition d'une limite de capacité cette année, tous les candidats du secteur ont été satisfaits. Pour la licence « sciences de la vie », il y a une remontée de la limite, de manière à pouvoir accueillir tous les vœux 1 du secteur, avec des modifications notamment sur les travaux pratiques, faites par l'UFR de Sciences.

**M.AVERTY** signale qu'il est contre ces capacités d'accueil et souligne qu'il reçoit beaucoup de courriers de parents qui l'interrogent sur la sélection. Il leur répond qu'il n'a pas le droit de sélectionner à l'entrée à l'Université, même si il est vrai qu'un tirage au sort est bien une sélection déguisée.

Sur les effectifs de licence 1, la période est incertaine avec des cours qui sont bien commencés mais des étudiants qui ne sont pas toujours inscrits. Pour 2014/2015, la situation finale est présentée. Il y a globalement une augmentation du nombre d'étudiants, notamment sur certaines formations ou même Composantes comme en Sociologie, avec une augmentation qui peut s'expliquer par la capacité d'accueil de Psychologie ou de STAPS, qui se répercute sur la Sociologie mais pas toujours. En Psychologie, un fort taux de redoublement constaté en licence 1 peut aussi faire augmenter les chiffres. Les Sciences repartent fortement à la hausse comme dans beaucoup d'autres universités. La partie économie gestion est aussi en augmentation lors de cette rentrée. Il faut remarquer deux baisses d'effectifs, en Droit et en STAPS, diminution constatée par rapport à l'an passé où l'on avait tenté de prendre plus d'étudiants, pour desserrer la contrainte mais rendant ainsi les conditions d'études très difficiles. Il faut noter aussi que le travail réalisé en amont avec le STAPS, et qui a permis aux étudiants de se reporter sur d'autres universités.

Pour les deuxièmes années, on voit apparaître plus ou moins les effets des augmentations de l'an passé qui se reportent, notamment de Droit, LEA et STAPS. Il y a aussi une ligne pour Polytech, avec notamment « le parcours des écoles d'ingénieurs » (PEIP) qui ne se déroule plus pour la deuxième année en faculté de Sciences mais à Polytech.

Cette année la mise en place un suivi régulier et hebdomadaire des effectifs permettra d'avoir l'an prochain une vision plus affinée, avec une possibilité de regarder date à date où en sont les évolutions.

**LE PRESIDENT** remercie pour cet état des lieux au jour de la rentrée. Il rappelle que l'effet d'augmentation n'est pas totalement lié à la pression démographique des années 2000. Il faut aussi souligner que les étudiants choisissent de plus en plus en premier choix l'Université.

**MME ISHOW** remercie pour cette présentation qui interpelle sur un certain nombre de points. D'un point de vue purement administratif, elle se dit confrontée à des appels à l'aide de collègues, en début d'année, concernant l'organisation des groupes, qui sont décidés avant la fin des inscriptions et le chiffre final. Il faudrait réfléchir au moment opportun des inscriptions car le phénomène s'amplifie au cours de l'année et ceci pose des problèmes d'organisation. Elle s'interroge et souhaite savoir dans quelles mesures il y aurait un levier, pour bloquer le plus tôt possible le nombre d'inscrits, tout en respectant bien évidemment les réorientations. **M.AVERTY** souligne que les étudiants déjà à l'Université de Nantes l'an passé, ont jusqu'au 31 août pour s'inscrire, après ils passent en position hors délai. On pourrait les bloquer mais il estime délicat de le faire alors même qu'ils auraient simplement oublié de s'inscrire. L'Université n'avait pas cette habitude auparavant, et l'an passé, les Composantes inscrivaient sans même regarder le dépassement des délais d'inscription. Cette année, il a été mis des barrières qui permettent de mettre un peu de rigueur dans la procédure. Il y a un certain nombre d'étudiants qui s'inscrivent dans des classes préparatoires et qui s'apercevant que cela ne leur plaît pas, vont demander à revenir à l'Université de Nantes. Il est difficile de refuser tous ces étudiants. Il faut trouver un juste équilibre et ne pas tout verrouiller, afin d'éviter de passer le mois de septembre à régler les recours administratifs. **MME ISHOW** estime qu'un certain nombre de cas mérite d'être étudié et c'est sur ceux-là qu'elle souhaitait attirer l'attention. Une personne du département de chimie a

notamment passé tout son été à recevoir les futurs étudiants de Licence 1 dont les notes étaient d'environ 6 de moyenne en sciences, et leur a indiqué qu'il serait peut-être préférable d'aller s'inscrire autre part qu'en Sciences et Techniques. Le temps passé par cette personne à traiter les demandes, comme tout le temps passé à l'Université, n'est jamais décompté et aspire des efforts considérables au détriment parfois de l'innovation, quel que soit le domaine. Le temps est complètement annihilé par la nécessité de devoir gérer des flux d'étudiants, qui clairement, parce qu'ils ont le droit de s'inscrire peu importe leurs notes et peu importe leur parcours, vont grossir les effectifs. Il y a quasiment un tiers voir la moitié de perte lors du passage de Licence 1 à Licence 2. Il s'agit de faire face à la masse d'étudiants en Licence 1, qui pour certains n'ont pas leur place, qu'il n'est pas possible de démotiver et qui amènent parfois l'Etablissement dans des impasses au détriment de la qualité de l'enseignement pour les étudiants, qui eux sont travailleurs.

**M.RUAULT** s'interroge pour savoir si les étudiants dont le vœu 1 n'a pas été satisfait, sont invités à un entretien ou s'ils reçoivent un simple courrier les informant du tirage au sort. **M.AVERTY** informe que si le vœu 1 n'est pas satisfait, il y a une proposition sur le vœu 2. Si aucun vœu n'est satisfait, c'est le Rectorat qui prend la main pour leur trouver une solution. **M.RUAULT** souhaite savoir si en théorie, ils seront convoqués à un entretien individuel d'orientation. **M.AVERTY** répond par la négative.

En réaction aux propos de **MME ISHOW**, **M.GUEVEL** tient à souligner que l'on peut recevoir des conseils ou des bonnes expériences d'ici ou là mais il estime qu'à l'UFR de STAPS il n'y aucun problème pour tenir les effectifs du 1<sup>er</sup> au 30 septembre. Il s'agit d'une posture politique, contrainte selon lui par un autre problème. Toutes les Composantes ne sont pas armées de la même façon et n'ont pas forcément les mêmes ressources humaines pour faire face à l'attractivité, aux flux et à la démographie étudiante. Il attire l'attention des administrateurs sur le fait qu'en licence 1 de STAPS, il y a 514 étudiants soit environ 100 de moins que l'an passé, alors même que l'attractivité n'a jamais été aussi forte. Ceci signifie qu'il y a encore plus de déçus qu'avant, avec des vœux 1 sectorisés (524 lorsque le premier tirage au sort a été réalisé) insatisfaits qui ont été obligés d'aller s'inscrire dans une autre formation. Cette situation est totalement insatisfaisante mais elle est liée à un choix politique selon lequel il n'y a pas assez de ressources humaines et pas assez de structures immobilières pour accueillir davantage d'étudiants. Ils vont donc s'inscrire à Rennes, Saint Briec, Brest ou Angers alors même que pour certains, leur lieu d'habitation et leur premier souhait était de rester sur Nantes. On pourrait aussi politiquement prendre d'autres décisions et décider par exemple, qu'il faut investir ou employer différemment les ressources humaines internes à l'Etablissement, pour pouvoir encaisser davantage ce flux et pouvoir répondre à cette attractivité. Une autre information importante qui pèse encore davantage, c'est la sélection d'une centaine d'étudiant sur un parcours Licence 1 Kiné STAPS. Sur les 100 sélectionnés, l'UFR a reçu 1400 dossiers dont 800 sectorisés, qu'il a fallu analyser et que le secrétariat a pris en charge et traité. Il soulève aussi la problématique financière. Il explique avoir demandé sans succès à facturer cette inscription pour ce parcours particulier à 20€ puisqu'il génère un travail colossal. Ceci crée une charge de traitement, car sur le parcours en particulier, tous les dossiers ont été regardés un à un. Tout ceci pèse sur une Composante qui selon lui, est insuffisamment dotée sur le plan administratif et des enseignants-chercheurs, qui a du mal à faire face, mais qui a pris la bonne décision. Il souligne que lorsqu'il entend évoquée l'attractivité de l'Université en général, il souhaite répondre que l'UFR de STAPS prouve qu'il est possible de la réguler, il suffit pour cela de fixer des capacités d'accueil dans toutes les Composantes. Simplement le système du tirage au sort pour y répondre est complètement insatisfaisant. Il existe donc bien un moyen de réguler l'attractivité si à un moment donné, l'Etablissement ne peut plus faire avec les moyens alloués. **LE PRESIDENT** s'accorde sur le côté inacceptable du tirage au sort.

**M.BELLETTRE** remercie pour la présentation claire et représentative de la situation que subit l'Université. Il se dit choqué par le ratio entre la Licence 1 et la Licence 2. Certes, ce n'est pas une nouveauté, les taux de réussite et de passage en Licence 2 sont faibles. Ceci conduit à un système finalement ultra sélectif non pas en Licence 1, mais lors du passage L1 à L2. L'avenir de l'Enseignement Supérieur se trouve dans une meilleure orientation digne de ce nom. Certes il faut respecter les dispositions légales et c'est l'étudiant qui finit par choisir, mais il faut travailler sur l'orientation. A Polytech, pour tous les entrants à niveau Bac +2, alors que ce sont des étudiants qui ont déjà été sélectionnés, un grand nombre de personnes est mobilisé pour des entretiens de motivation, pour être sûr qu'il n'y a aucun problème de compréhension sur le choix du département, afin d'éviter les erreurs d'aiguillage qui pourraient être dommageables par la suite. Il sait que cela prend du temps et va mobiliser des collègues, mais il faut en amont avec les lycées et avant même la première inscription, un travail d'orientation et d'explication des parcours. Il n'est pas possible de rester avec des taux d'échec aussi importants. C'est aussi le discours à tenir aux étudiants, c'est un mode de

sélection ravageur et qui est terrible sur le plan humain. **LE PRESIDENT** ajoute qu'en plus le déterminisme social ne change pas.

**MME SAMI** souhaite que les tableaux soient mis en ligne sur le prodoc, pour les administrateurs. **M.BERNOUSSI** informe qu'ils sont intégrés dans le diaporama global de la séance, en ligne depuis hier. Elle souligne qu'on peut entendre tout ce qui a été dit mais elle retiendra surtout la phrase de **M.GUEVEL** selon laquelle il n'est pas possible de faire plus avec les moyens que l'Etablissement a. Ceci revient au débat sur les moyens que l'Université de Nantes n'a pas. Il lui semble pourtant que l'Université de Nantes met l'étudiant au centre du dispositif, c'est-à-dire, les bons, ceux qui ont pris les bonnes filières et qui ont été bien orientés dès le départ, mais aussi les autres qui n'ont pas été bien orientés. Ceci est aussi du déterminisme social. Parler de l'orientation à l'Université est une chose mais il ne faut pas oublier que l'orientation commence bien avant, à Bac – 3, Bac – 4. Des étudiants qui sont mis sur des voies de garage, qui arrivent à l'Université, au lieu de sélectionner à tout va, ce serait intéressant aussi de mettre un peu de moyens pour que ces étudiants-là puissent réussir. Ils ne réussissent peut-être pas la première année mais peut-être la deuxième année. Elle prend l'exemple des formations « REUSCIT » à l'UFR Sciences, le taux de réussite de ces étudiants est très important. Ils réussissent justement car cette formation a été mise en place pour eux et leur permet après, de choisir ce qu'ils veulent réellement faire. Il n'y a qu'un groupe alors que le nombre de demandes est important. Elle revient sur les propos de **MME ISHOW**, et elle confirme qu'un collègue a passé le mois de juillet à étudier les dossiers et recevoir un certain nombre d'étudiants. Elle tient à dire qu'elle a fait partie du fameux groupe de travail qui a duré plusieurs mois et dont il a déjà été question au Conseil d'Administration dernier, et qu'il était évident que cela poserait problème dès le départ. Quand on envoie une lettre à un grand nombre d'étudiants pour leur dire qu'avant de s'inscrire, il leur fallait passer un entretien, il faut s'interroger sur le service en charge de cet entretien. Le SUIO serait idéal, mais elle avait alerté sur le nombre de personnes ressources au SUIO susceptibles de faire passer cet entretien pour orienter. L'idée était d'orienter les étudiants qui ne sont pas bien dans la formation et cette idée est fort intéressante. Sauf que pour cela, il fallait qu'il y ait effectivement des personnes qui puissent les orienter et avec qui ils puissent discuter. Comme il n'y avait pas suffisamment de personnes au SUIO, les entretiens sont retombés sur le collègue de l'UFR. Ceci était prévisible dès le départ. Il faut aussi s'interroger sur le pourcentage d'étudiant à qui ont été envoyés les courriers et qui ont effectivement été reçus, car selon elle, la situation aurait pu être pire pour le collègue qui aurait été submergé de dossiers. En synthèse, elle veut bien croire que tous les étudiants qui s'inscrivent en première année n'ont pas été correctement orientés même avant le Bac, et elle estime que les étudiants qui sortent de Bac Pro sont généralement des élèves mal orientés dès le départ. Il serait intéressant de voir parmi ceux qui ne réussissent pas la première année, ceux qui avec un coup de pouce, réussissent finalement.

**MME LALLEMENT** revient sur les capacités d'accueil, avec par exemple l'UFR de STAPS qui, à travers le tirage au sort, opère une sélection. Elle souhaite connaître le moyen de sélection des autres Composantes. **LE PRESIDENT** précise que les capacités d'accueil sont une proposition de l'Université et c'est le Recteur qui prend la décision d'abord pour des raisons de sécurité et de qualité. Le tirage au sort est une sélection certes aléatoire imposée par la loi, sans que le choix de l'Etablissement n'intervienne. Les différentes jurisprudences montrent que c'est la seule solution si l'on veut sélectionner. **M.AVERTY** précise que le logiciel APB fait une sélection géographique et fait ensuite un tirage au sort entre les candidats selon l'ordre des vœux.

**MME ISHOW** estime que lorsque l'on parle de repenser le modèle, il faut aussi s'interroger sur le passage de Licence 1 à Licence 2. Il faut se demander si parfois il ne suffirait pas d'arrêter en Licence 3 dans des filières vraiment professionnalisantes, en donnant aux étudiants les moyens de rejoindre le monde socioéconomique avec un diplôme et une valeur qui soient reconnus.

**MME OBLE** est en accord avec ces propos et soulève notamment le problème de l'orientation mais aussi la définition de ce qu'est un projet professionnel. Inscrire un étudiant en psychologie alors même qu'il souhaitait s'inscrire en sociologie, ne rendra pas compte du même projet professionnel. Il faudrait accompagner l'élève sur la définition d'un nouveau projet. Ceci soulève aussi la question du décrochage en cours d'année et derrière, la question de l'insertion. **LE PRESIDENT** souhaite aller plus loin, sans pour autant relancer le débat. Au vu des vœux de certains étudiants, on remarque que parfois le parcours professionnel n'est pas à maturité. Ceci n'est pas un jugement, car il n'est pas anormal de ne pas savoir à 18 ans exactement ce qu'on veut faire de sa vie professionnelle. **MME OBLE** souligne que demander une orientation à des jeunes qui sont en pleine construction psychologique n'est pas aisé.

**M.GUEVEL** souhaite réagir en signalant que la loi est la loi. Il souligne qu'il aimerait bien être confronté à un système autre qui lui donne un peu la main. Il estime que l'UFR s'est engagée à l'orientation active, qui au final n'avait aucun effet, car les étudiants déterminent leurs vœux sur le logiciel APB, sans forcément y prendre garde. Il revient sur ce qui était avancé par **M.BELLETTRE** et il souligne qu'il n'a pas le sentiment qu'en Licence 1, il y a une sélection pour la Licence 2. Le problème est que plus la filière est attractive, plus le taux de réussite baisse, car l'attractivité se remarque chez des lycéens qui ne savent pas trop et qui hésitent au moment de faire un choix, pour leur formation et prennent ce qui leur paraît le moins pire. Il souligne que dans la promotion de Licence 1 de STAPS, il y a 300 néo bacheliers parcours classique et 100 parcours Kiné. Sur les 100 parcours Kiné, 86% de réussite, ce qui est le même taux qu'au Baccalauréat, car les étudiants sont motivés et ravis d'avoir été sélectionnés. Il est extrêmement difficile de faire travailler les autres parcours, car ils ont finalement fait un choix qui n'est pas si déterminé que cela. Face à ce constat, il se dit démuné car il ne peut plus les orienter et n'a pas la possibilité de les rencontrer, pour tenter de les convaincre de s'inscrire ailleurs, parce que leur profil n'est finalement pas en phase et leur projet pas assez déterminé.

**M.CATALA** s'accorde avec tous les propos et se dit consterné par le document présenté par **M.AVERTY** et par le système dans lequel il est contraint de fonctionner. Quel que soit le résultat, on est en face d'une sélection par l'échec, qui conduit à un immense gâchis humain et financier et un manque d'accompagnement. On est tous dans un mauvais système et qu'il faut en tant que communauté responsable, se mettre autour d'une table et essayer collectivement, au niveau national, de faire une réforme structurelle efficace. **M.CATALA** exprime sa colère car cela fait, selon lui, 20 années que l'on n'y parvient pas. Il faut en tant que citoyen, faire pression sur les gouvernants afin d'y parvenir. Il souligne avoir honte de faire partie de ce système-là et souhaite que chacun prenne conscience de sa responsabilité et du résultat pour tous ces jeunes. **LE PRESIDENT** précise qu'il est sur le même ton lorsqu'il souligne qu'il a honte de faire procéder à un tirage au sort.

#### **POINT 10 : PRESENTATION DU RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DE L'ETABLISSEMENT DANS LE CADRE DE LA VISITE DE L'HCERES**

**M.BERNOUSSI** rappelle la démarche présentée lors d'un précédent Conseil d'Administration. L'objectif était de ne pas subir cette évaluation qui arrive tous les ans et de l'anticiper. La démarche d'auto-évaluation a été lancée dès le 7 octobre 2014 par un courrier du **PRESIDENT** adressé à tout le personnel. Il explique s'être attaché à organiser le travail en mode projet, autour de quatre groupes projet opérationnels. Cette démarche a été pilotée par un groupe de pilotage qui avait trois déclinaisons possibles : le COPIL restreint qui avait pour fonction d'assurer le travail au quotidien, un COPIL plénier relativement ouvert au niveau de l'Etablissement qui impliquait des Directeurs de Composantes, de Laboratoires et un COPIL élargi ouvert aux partenaires extérieurs de l'Université. Les groupes de travail ont permis une large participation de chacun, avec un peu plus de 500 collègues. Cette démarche se voulait à la fois qualitative, avec plusieurs réunions des sous-groupes de travail pour conduire à un ensemble d'analyses qualitatives, mais aussi quantitative avec une enquête lancée depuis 15 jours et qui s'adresse à tout l'Etablissement.

A partir de ce travail, des axes de projet ont été dégagés. Ils doivent conduire à des axes stratégiques du futur projet de l'Etablissement.

Pour situer dans le temps la démarche, **M.BERNOUSSI** explique que la phase d'auto-évaluation et d'évaluation sont terminées. Il parle d'évaluation, car telle qu'elle est conduite pour la recherche par exemple, c'est le futur et sa configuration future qui sont évalués. Pour la formation, c'est le passé qui est évalué. Pour l'Etablissement, on est à la fois dans l'évaluation de ce qui s'est passé depuis le dernier rapport de l'AERES mais aussi dans des projections, des axes de progrès et des axes stratégiques. Ces derniers constitueront la première brique du projet d'Etablissement. Ce projet d'Etablissement devrait décliner ensuite un certain nombre d'axes qui formeront le contrat quinquennal que l'Université doit signer avec le Ministère.

En synthèse, **M.BERNOUSSI** constate que les orientations portées par l'Université sont de plusieurs types. La première grande orientation repose sur le constat que l'Université souhaite être un acteur ouvert. Le premier axe évoqué repose sur le développement d'un modèle d'université qui soit global, ouvert à l'international où la formation et la recherche sont en prises avec les grands enjeux sociétaux et en lien très fort avec le territoire. Cette ouverture se décline d'abord sur l'international. Un axe de progrès dégagé était de croiser l'internationalisation avec l'enseignement à distance, l'engagement sur les projets européens et les soutiens spécifiques, et l'interdisciplinarité, pour créer



des nouveaux mécanismes et de nouveaux modèles au sein de l'Université. L'Université doit aussi être ouverte sur ces territoires. Elle doit veiller à une cohérence entre la stratégie des collectivités territoriales et de l'Etablissement dans le cadre d'objectifs partagés. C'est ce qui se fait aujourd'hui avec le contrat de site avec Nantes Métropole, le PPC avec la Carène, et un schéma de site ESR avec la Roche Agglomération. Il faut aussi aller plus loin notamment sur les thématiques recherche en termes de RFI, pour que les priorités de l'Université coïncident avec celles-ci, et que donc l'Etablissement dicte ses priorités. Il faut aussi associer plus en amont les Composantes et les Unités de Recherche dans la définition des alliances stratégiques, avec les différents partenaires notamment académiques. Enfin, au niveau de la communication, il faut mailler avec les Composantes et les associations étudiantes et montrer le rôle important que joue l'Université dans le développement de l'attractivité nantaise.

La deuxième grande orientation qui se dégage est une ambition forte pour la vie étudiante, la formation et la recherche qui peut se décliner en plusieurs points : reconnaître et valoriser l'engagement étudiant, travailler sur les espaces de vie des étudiants pour les rendre propices à l'épanouissement et à la réussite, soutenir la formation doctorale, porter une offre de formation adossée à la recherche, lisible, soutenable, vectrice des novations pédagogiques et inscrites dans une démarche de qualité. Ceci est une exigence pour le futur contrat quinquennal, exigence multiple puisqu'il faut respecter tous les axes de développement. Il faut aussi simplifier la gestion des Unités de Recherche et la structuration de la recherche en lien notamment avec les départements interdisciplinaires de l'UBL. Les départements interdisciplinaires de l'UBL ne doivent pas être une couche de plus mais doivent être une réelle simplification. Une équipe de recherche doit appartenir à son Unité de Recherche et à un département de l'UBL.

Le troisième grand axe repose sur la transparence, la subsidiarité et la simplification dans la gouvernance. Il faut poursuivre les efforts internes d'appropriation de la démarche conduite, autour des CPOM et même aller plus loin, en ayant une vision pluriannuelle et une vraie adéquation objectif-moyen. Les UFR et les Unités de Recherche doivent pouvoir inscrire leurs orientations stratégiques dans celles de l'Etablissement. Il s'agit aussi d'accompagner la montée en charge de la structuration en pôles, poursuivre le travail d'optimisation des fonctions support et la professionnalisation des fonctions soutien, fiabiliser le système d'information et de pilotage, prolonger la démarche de simplification administrative et l'amélioration continue des pratiques professionnelles et améliorer la gouvernance des différentes structures qui concourent à la promotion du numérique.

La démarche a été participative et a impliqué pour la première fois, un grand nombre de collègues et le souhait du **PRESIDENT** est que cette démarche passe devant les instances, ce qui n'a jamais été fait auparavant. Le document d'auto-évaluation est passé devant le Conseil Académique plénier et ce jour en Conseil d'Administration.

S'agissant du calendrier, **M.BERNOUSSI** souligne que la date limite de remontée de ce document est fixée au 15 octobre. Il précise que si les administrateurs souhaitent y apporter des modifications, il faut les faire parvenir avant le 14 octobre au matin.

**M.GUEVEL** souhaite savoir de quelle manière doivent être remontées les remarques écrites et si celles émises en séance seront prises en compte. **M.BERNOUSSI** précise que les deux sont possibles même si les remarques écrites faciliteront davantage l'exercice.

**M.GUEVEL** remercie pour cet exposé synthétique qui fixe le cap. Il revient sur l'axe relatif à l'ambition forte « vie étudiante-formation-recherche » avec deux remarques. S'agissant de l'axe de progrès, il souhaiterait y voir apparaître plus clairement la question de l'insertion professionnelle. Ceci n'apparaît pas et il trouve cela dommageable. Dans cet axe, la recherche vient en troisième position. S'il est politiquement correct de placer la vie étudiante en première position, il s'interroge sur cet ordre. Il estime que dans le contexte actuel où en Conseil des Directeurs de Composantes il y a eu par exemple des discussions suite à un exposé du **PRESIDENT** sur ces questions-là, il voit poindre la possibilité qu'il y ait dans l'avenir des universités de formation et des universités de recherche. Ces universités de recherche seront celles qui ont vraiment eu l'ambition d'atteindre un niveau d'excellence en recherche et qui porte ces ambitions. De fait, il estime que dans ces documents stratégiques qui vont être diffusés, il faut faire attention à ces questions et positionner différemment la recherche dans ce type d'axe stratégique. S'agissant des items sous la recherche, il trouve finalement qu'ils ne comportent pas une vraie ambition pour la recherche portée par l'Université. Il faudrait peut-être reformuler un item qui fixe un peu le cap en termes d'ambition ou de projection vers un rang, vers des axes thématiques très forts que l'Etablissement va porter et qui vont devenir l'étendard. Enfin, il se demande si l'on traite la problématique de l'attractivité et la démographie actuelle et future et comment y répondre. Il s'agit certes d'une auto-évaluation et donc d'un bilan. La situation n'est pas encore trop

ténue mais elle va le devenir, les projections l'annoncent. Il souhaite que cette question soit abordée dans la partie projet et dire comment va être anticipée cette nouvelle situation. **LE PRESIDENT** remercie pour ces remarques qui font le lien entre le document d'auto-évaluation, qui est l'expression des groupes de travail de l'Etablissement et le chapeau général demandé, qui est un document d'orientations stratégiques. Il refuse d'engager l'Etablissement sur la base de la rédaction de ces quelques pages alors même qu'il souhaite une démarche collective pour le construire. Les éléments seront des éléments de contexte effectivement mais cela restera assez général de manière à ne pas obérer la démarche interne à l'Etablissement pour la suite. Cet exercice se révèle tout à fait particulier, et il ne veut pas que les 5 ou 10 pages de chapeau soient son choix alors même qu'il veut que ce soit l'Etablissement qui en fasse la démarche. Le contrat sera une réelle démarche de l'Université, ce qui continue la philosophie qu'il a toujours portée. Pour autant l'attractivité, la démographie, la place de la recherche, seront des éléments indiqués mais de manière assez générale, sans engager l'offre de formation, par exemple, comme d'autres Etablissements l'ont fait. Pour l'attractivité, il fait une parenthèse sur la valorisation du travail fait aujourd'hui. On ne se valorise pas assez. Il évoque le classement « international Times », pour lequel l'Université de Nantes a répondu pour la première fois cette année et qui lui a permis d'entrer en bonne position. **M. BENHAMOU** explique que ce qui a été suivi par les groupes était l'analyse du bilan pour en tirer des perspectives, qui sont des pistes d'amélioration. Il estime que le modèle présenté est en grande partie celui qui a été proposé au projet d>IDEX extrêmement ambitieux et qui s'appuie sur une COMUE très forte, qui a une position fédérale pour l'ensemble de tout l'ouest et sur la transdisciplinarité, pour répondre aux défis sociétaux avec un appui fort sur les disciplines d'excellence. Cette vision est partagée avec la Bretagne et il espère que ce sera celle qui sera portée. Il rappelle que la COMUE sera un objet important, car elle sera le seul outil capable de développer la vision fédérale de l'ouest.

**MME ISHOW** souligne la densité du document et la difficulté de combiner le nombre très important d'informations. S'agissant des titres et des chapeaux, elle souhaite savoir s'ils ont été imposés. **LE PRESIDENT** répond que le chapeau demandé est de 5 pages sur l'orientation stratégique de l'Etablissement, 5 pages sur la recherche, 5 pages sur la formation. Il y a un cloisonnement alors même qu'il y a beaucoup d'autre chose à dire. **LE PRESIDENT** souligne qu'il y a tellement d'injonction dans tous les sens qui sont parfois aberrantes, qu'il se laisse le choix de ne pas forcément s'y tenir. Au vu du processus électoral dans les Etablissements qui n'est pas lié aux procédures d'évaluation, il rappelle que le contrat a été signé en mars 2012, avec l'élection de la nouvelle équipe présidentielle quelques jours après. **MME ISHOW** souligne que certains chapeaux soulèvent un questionnement au niveau de la valorisation et la culture scientifique. C'est un choix qui a été fait de regrouper les deux. **LE PRESIDENT** précise que les chapeaux sont imposés. Il souligne que dans le projet d'Etablissement il souhaiterait mettre en avant l'interdisciplinarité par exemple, or il n'y a pas de chapitre dédié. Le cadre a été fixé et l'on doit s'y tenir. **M. BERNOUSSI** précise qu'il s'agit d'un référentiel de l'HCERES. Les experts ont le même référentiel à leur disposition. On a longtemps hésité à adopter un plan propre à l'Etablissement, mais les experts ne s'y seraient pas retrouvés. La logique des chapitres a par contre été modifiée. **MME ISHOW** souhaite savoir s'il est possible de faire remonter des exemples de réalisations brillantes pour souligner le dynamisme. **LE PRESIDENT** explique que le document est la remontée des groupes. Si des éléments n'apparaissent pas, cela est symptomatique aussi. C'est le travail avec les experts au printemps, lors de la visite qui sera importante. Il y aura un travail de préparation de la visite. La visite représente environ 80% du travail d'évaluation.

**MME OBLE** souligne des éléments très positifs, comme le dynamisme de la recherche, l'amélioration de la qualité des formations, l'insertion des jeunes diplômés, l'ouverture vers l'extérieur et la co-contractualisation avec les collectivités territoriales et partenaires, l'idée que l'Université est un acteur majeur, le développement de la prise de conscience des étudiants de la valeur du diplôme, la notion d'interdisciplinarité. Elle a le sentiment dans le descriptif que les Composantes sont mises en concurrence. Elle s'interroge sur la refonte de l'offre de formation, sur la politique d'évaluation, sur la formation doctorale. Elle souhaiterait d'ailleurs à ce propos, que lors d'un prochain Conseil d'Administration soit abordée la question de l'insertion des docteurs sur le marché de l'emploi. Elle alerte sur la formation à distance et le lien avec le recrutement, sur la formation continue. En page 43 se trouvent les cotisations sur les contrats de recherche. A ce sujet, il lui a été rapporté qu'un laboratoire de recherche avait proposé à un post-doc le statut d'auto-entrepreneur, ce qui à son sens est une dérive totale. L'auto-entreprise est une création d'entreprise alors que le post-doc est un contrat de travail avec un donneur d'ordre, un lien de subordination et une exclusivité.

**MME SAMI** explique qu'elle n'avait pas visualisé la date butoir du 15 octobre et souhaitait le revoir et faire des remarques lors du prochain Conseil d'Administration, ce qui ne sera pas possible. Elle tient malgré tout à faire quelques remarques. Dans les conduites de formation initiale et continue, elle a repéré des phrases génériques et générales, sans que soit détaillée la manière dont cela sera

fait. On entend souvent qu'il faut un nouveau modèle d'université, mais elle souhaite savoir de quelle manière. Quand elle lit « lutte contre le déterminisme social », elle y souscrit très favorablement mais souhaite savoir comment, ce qui ne transparait pas dans le document. Sur la partie handicap, en page 64 est décrit un relais handicap université en lien avec Handisup, mais elle s'interroge sur les moyens qui sont mis dans ce relais. Pour la partie auto-entrepreneuriat dont la situation a été décrite précédemment par **MME OBLE**, elle souligne que l'Etablissement a tenté de faire passer ce statut à l'ESPE, ce qui n'a pas abouti car les organisations syndicales ont rué dans les brancards. Il a été proposé ce statut à un enseignant de l'ESPE. **LE PRESIDENT** souligne qu'il n'a pas d'information. **MME LE FICHANT** rappelle que ce statut n'a pas vocation à permettre à un enseignant d'avoir une rémunération de l'Université. Elle souhaite d'autres informations et se dit surprise de cette situation. **M. BERNOUSSI** rappelle que l'IUFM a été intégré en 2007 avec un statut dérogatoire. Il souligne que tout est fait pour modifier les choses. Au jour d'aujourd'hui, l'ESPE a son propre service ressources humaines. L'ESPE a une certaine autonomie de gestion, avec un service RH très important par rapport à celui de l'Université. Que l'ESPE ait proposé un statut d'auto-entrepreneur mais que la présidence ne soit pas au courant est fort probable mais il ne faut pas le mettre par la suite sur le dos de l'Université. **MME SAMI** souligne que comme l'ESPE est une Composante de l'Université, elle en a déduit que c'était l'Université qui avait proposé ce statut, mais elle ne peut le confirmer. **MME DRONNEAU** sans intervenir sur ce cas précis, rappelle que l'ESPE est organisée comme Polytech et les IUT pour les services de personnels et n'ont pas été mieux dotés par rapport à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social. C'était peut être le cas dans le passé mais aujourd'hui, non. **LE PRESIDENT** souligne que cette question est importante et va être contrôlée par les services. **M. BERNOUSSI** tient à souligner que la manière dont seront réalisés les objectifs du document d'auto-évaluation n'est pas mentionnée car il ne s'agit que d'un document d'auto-évaluation. **LE PRESIDENT** souligne que c'est une excellente base pour la suite.

**M. GUEVEL** souligne que l'Etablissement est dans une dynamique à la fois de progrès, avec des résultats affichés plutôt excellents, s'agissant de la recherche. Il faut accompagner cet élan. Le bilan sur les cinq dernières années est assez bien valorisé. Il est plus facile de valoriser ce domaine, que la formation. Sur le plan de la formation cela est moins convaincant, sûrement car ceci est plus complexe à valoriser. Il considère qu'il y a encore des progrès à faire en termes de lisibilité de l'offre et de soutenabilité. Sur le plan de la gouvernance, il estime que cela donne à voir que l'Etablissement se porte bien, fonctionne bien et a des instances qui tournent et dans lesquelles il est possible de débattre, ce qui est plutôt positif et intéressant.

**MME SAMI** pense que pour la formation, il y a aussi un indicateur qui pourrait servir et prend l'exemple de ce qu'elle connaît. Quand elle voit que certains étudiants en licence 3 de l'Université de Nantes peuvent s'inscrire dans des grandes universités réputées, à Paris ou ailleurs, ou dans de grandes écoles d'ingénieurs, elle estime que c'est un élément qui peut aussi valoriser la formation au sein de l'Etablissement. Ces étudiants s'inscrivent et réussissent. Lorsqu'un doctorant est pris en tant que post-doc dans une grande université ou dans un laboratoire renommé, ceci est aussi une valorisation de la formation dispensée. Les formations peuvent selon elle être valorisées à tous les niveaux. S'agissant de l'intervention du **PRESIDENT** lors du Conseil des Directeurs de Composantes, où il aurait été question de futures unités de formation et unités de recherche, elle souhaiterait avoir les mêmes informations. **LE PRESIDENT** explique qu'il faisait allusion aux PIA. Tel que cela est fait, alors même qu'il n'y a pas de stratégie nationale bien identifiée sur l'ensemble du territoire, le jury devrait être consultatif. Or il est décisionnel sans aucun contrôle de l'Etat, alors que l'Etat va apporter des moyens aux universités les plus ambitieuses mais aussi les plus valorisées. Il estime que l'Université de Nantes est à la frontière de cette reconnaissance très forte en recherche et qu'il va falloir se placer sans être dans un vent où la stratégie conduira peut-être, mais il ne le souhaite pas, à cette distorsion recherche et formation. Le discours de la tutelle aujourd'hui est très ambigu : d'un côté, il y a ce jury mais d'un autre on pense créer des universités un peu partout pour compenser la démographie. Il y a un tel flou qu'il estime qu'il faut être vigilant sur le placement de l'Université de Nantes dans ce domaine. **MME SAMI** souligne que c'est l'inquiétude qu'elle avait dès le départ. Quand elle voit qu'il y a un service de proximité jusqu'à BAC+3, ce ne serait plus forcément le cas et au niveau des Master, alors même qu'ils sont adossés à la recherche, les offrir au niveau régional, voir interrégional, reviendrait à lâcher un certain nombre de master au profit d'autres universités. Sur ce point, elle estime qu'il faut être très vigilant. Une offre de formation au niveau master qui soit dans l'interrégional signifie que certains masters qui étaient dispensés à l'Université de Nantes ne le seraient plus. Ceci est certes son interprétation mais elle estime que c'est dangereux, car en affaiblissant les masters de l'Université de Nantes, on affaiblit l'idée que l'Université ne doit pas être uniquement de formation. **LE PRESIDENT** revient sur la réputation de l'Etablissement et notamment sur le fait que les étudiants de l'Université de Nantes sont sollicités et accueillis ; ce bien immatériel de réputation est de plus en plus important

et il estime qu'il faut le valoriser. Il parlait précédemment dans une intervention des classements. On en pense ce qu'on en veut mais sans avoir une politique décidée par un classement, l'idée même de valoriser le travail est un bon élément. Cette réputation, il faut sans complexe la valoriser. **MME SAMI** souligne qu'il faudrait faire des statistiques sur les niveaux licence et voir quel pourcentage va dans les grandes écoles. **LE PRÉSIDENT** estime que c'est très difficile à gérer.

**MME OBLE** s'interroge sur les projets IDEX et I-Site. **LE PRÉSIDENT** informe que l'Etablissement va reproposer un projet pour le moment non encore consolidé. Il estime que l'Etablissement ne peut pas ne pas y aller, ne serait-ce que parce qu'il y a des candidatures sur le même territoire. On s'oriente donc vers plusieurs propositions d'I-site sur le site UBL. **MME SAMI** souligne qu'il n'y a donc plus d'IDEX UBL, ce ne sont donc plus des projets qui sont au niveau de l'inter région, mais par établissements ou par universités. **LE PRÉSIDENT** précise que les projets se feront par site, au sens large.

**LE PRÉSIDENT** précise qu'il s'agit d'un point d'information mais qui est très important pour l'Etablissement. Il souhaite insister sur un dernier point, l'ouverture de l'Université, pour la première fois en interne avec plus de 500 personnes mobilisées, et en externe avec le Comité de Pilotage plénier qui regroupe des représentations d'organismes, de grandes écoles, le CHU, les collectivités et la CCI.

Il fait une parenthèse sur la CCI, et informe qu'elle a voté à l'unanimité son entrée au capital de Capacités, afin de développer le soutien à l'innovation et l'emploi. **M. POULAIN** souligne que cette décision a été prise lors de l'assemblée de septembre à l'unanimité. Cela fait maintenant plusieurs années que l'Université travaille avec la CCI pour essayer d'augmenter la surface de contact entre les entreprises et le potentiel assez énorme de l'Etablissement. Le travail porte enfin ses fruits. Pour l'anecdote, les commentaires des élus ont été de dire que l'Université a fait un chemin fantastique, et que ce sont désormais les entreprises qui sont en retard. Il y a eu un travail de structuration de l'offre de l'Université considérable, et ceci est ressenti par les acteurs économiques du territoire.

#### **POINT 11 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES PERSONNALITES EXTE-RIEURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**M. BERNOUSSI** informe que parmi les membres personnalités extérieures du Conseil d'Administration, **M. SAI**, ancien Directeur d'ONIRIS perd la qualité de membre. Il convient donc de modifier la liste.

**LE PRÉSIDENT** propose de faire ce qui a été fait depuis le début des instances : au départ de **M. DUBOT**, **MME OBLE** l'a remplacé, au départ de **MME COUDRIER**, **M. SUDREAU** l'a remplacé. Il propose donc de solliciter **MME BUZONI-GATEL**, nouvelle directrice d'ONIRIS.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**MME PENISSON** précise que seuls les membres élus du Conseil d'Administration votent.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres élus avec 21 voix pour, la modification de la liste des personnalités extérieures au Conseil d'Administration.**

#### **POINT 12 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'EMN-IAE**

**M. BERNOUSSI** présente les modifications des statuts de l'EMN-IAE. Il s'agit de deux modifications notamment sur la composition des membres personnalités extérieures au sein du Conseil et sur la composition du Conseil Scientifique où le personnel BIATSS sera clairement indiqué, le responsable du LEMNA, laboratoire rattaché à l'EMN-IAE. La dernière modification mineure est relative à la signature du procès-verbal du Conseil par le Président du Conseil ou le Directeur.

**MME SAMI** souhaite faire remarquer que les modifications ne sont pas du tout mineures. La différence entre un conseil pédagogique et un conseil des enseignants est relativement importante. Un conseil pédagogique contient les délégués des étudiants, alors qu'un conseil des enseignants ne contient que des personnels enseignants. Personnellement, elle estime que ceci n'est pas du tout mineur car les étudiants ne peuvent plus faire entendre leur voix. **M. BERNOUSSI** explique qu'en fait l'EMN-IAE répond à une demande générale. En effet, ici même au Conseil d'Administration il avait été dit que le conseil pédagogique ne pouvait pas exister, s'il n'y a pas d'élus étudiants. De ce fait, il s'agit d'un conseil d'enseignant qui aborde l'organisation des enseignements. Par contre, les étudiants siègent au Conseil d'Administration de l'EMN-IAE ensuite. Avant cela s'appelait conseil pédagogique

alors même qu'il n'y avait pas les étudiants. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il n'y a pas eu de désaccord des étudiants sur cette proposition, qui a même été votée au Conseil d'Administration de l'IEMN-IAE.

**M.CATALA** revient sur la composition du Conseil Scientifique et notamment le remplacement du siège BIATSS par la présence de droit du coordinateur. Il s'interroge sur le remplacement d'un membre élu par une présence de droit du coordinateur. **M.BROCHARD** confirme que ceci le dérange aussi. **M.CATALA** estime que le coordinateur soit membre de droit, ceci est tout à fait normal, voire logique, mais remplacer un membre élu l'étonne. Il émet une réserve. **M.BERNOUSSI** propose qu'il soit demandé à la Composante de revoir ce point.

**M.GUEVEL** précise que ceci le renforce dans l'idée qu'il faut absolument poser des statuts types pour toutes les Composantes et que tout soit uniformisé. Il se dit complètement contre la création d'un conseil des enseignants et il votera contre cette modification. Le conseil pédagogique doit intégrer tous les corps, les personnels administratifs et de scolarité ont à dire et à faire aussi dans un tel conseil. Un conseil des enseignants n'a pas d'utilité, il suffit de faire des réunions plénières d'enseignants. Si vraiment il faut que ce soit un conseil statutaire, ce doit être un conseil pédagogique.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote. Les administrateurs demandent à ce que les statuts proposés soient revus à la suite de ces débats. **MME TEXIER** confirme que dans ce cas, il n'y a donc pas besoin de voter.

### **POINT 13 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE POLYTECH**

**M.BERNOUSSI** présente les modifications des statuts de Polytech. Il s'agit de modifications sur les fonctions de direction. Le second poste de Directeur Adjoint disparaît et le Directeur Adjoint de l'école aura notamment en charge le site de Saint Nazaire. Il y a aussi l'apparition de fonctions de Directeur des relations internationales, qui est une recommandation de la CTI et la création de la fonction de Directeur des partenariats.

**M.CATALA** confirme que ces deux nouvelles fonctions sont très utiles, et il s'interroge sur les personnels qui les assument. **M.BERNOUSSI** précise qu'elles sont assumées par des enseignants-chercheurs.

**MME ISHOW** souhaite savoir s'il y avait déjà des personnels associés sur ces fonctions pour gérer les relations internationales. **M.BELLETTRE** confirme qu'il y avait déjà un responsable de service au niveau des relations internationales et des partenariats, mais pas de directeurs au même titre que les autres directeurs. Hiérarchiquement, il s'agit de les mettre au sein de la Direction, ce qui était une recommandation de l'agence d'évaluation.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la modification des statuts de Polytech.**

### **POINT 14.1 : ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS ETUDIANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION FSDIE**

**M.BERNOUSSI** présente le cadre de cette élection et les deux candidatures de **M. RUAULT** et de **M.TOUCHARD**.

Nombre de votants : 27 ;

Bulletins blancs ou nuls : 0 ;

Nombre de suffrages exprimés : 27 ;

**M. RUAULT : 27 voix.**

**M.TOUCHARD : 27 voix.**

**LE PRÉSIDENT** déclare élus **M.RUAULT** et **M.TOUCHARD**, représentants des étudiants du Conseil d'Administration à la Commission FSDIE. Il remercie ces étudiants de se dévouer encore plus à la vie de l'Etablissement.

**POINT 14.2 : ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COMITE DE PILOTAGE DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**M.BERNOUSSI** rappelle le vote en juillet 2015 dans ce Conseil du Schéma Directeur du Numérique. Il y a deux représentants du Conseil d'Administration au Comité de Pilotage du Schéma. Il présente les candidatures de **M.MENUET** et de **M.BROCHARD**.

Nombre de votants : 27 ;  
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 27 ;  
**M. MENUET : 27 voix.**

**M.BROCHARD : 27 voix.**

**LE PRÉSIDENT** déclare élus **M.MENUET** et de **M.BROCHARD**, représentants membres du Conseil d'Administration au Comité de Pilotage du Schéma Directeur du Numérique.

**POINT 15 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CREATION DE MAQUETTE LICENCE, MASTER ET DOCTORAT (APRES AVIS DE LA CFVU ET EXAMEN PAR LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** présente la demande pour la création de la sixième année du parcours officine. Il s'agit juste d'appliquer la loi. **LE PRÉSIDENT** explique que schématiquement il s'agit d'un redécoupage LMD des études pharmaceutiques.

**MME JOLLIET** précise qu'avant la filière officine se faisait en cinq ans puis un stage dans l'officine, en général où les étudiants allaient faire leurs armes en tant que salariés. Maintenant, il y a une officialisation de cette année de professionnalisation. Il peut s'agir d'une sixième année hospitalière, officine ou industrie.

**M.CATALA** souhaite savoir si l'obtention de cette sixième année officine est nécessaire pour ensuite pouvoir exercer en pharmacie. **MME JOLLIET** le confirme.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la création de la maquette LMD présentée par l'UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques.**

**POINT 16 : APPROBATION DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATIONS DE GROUPEMENTS D'INTERET PUBLIC ET DE GROUPEMENTS D'INTERET SCIENTIFIQUE (APRES AVIS DE LA CR)**

**M.BENHAMOU** présente les renouvellements et les créations de GIP et de GIS.

En préalable, il explique l'environnement des structures de recherche extérieures à l'Université qui sont extrêmement complexes et denses. Cela fait trois années qu'il travaille à sa simplification. Une des réunions du groupe de travail opérationnel recherche dans la démarche de l'auto évaluation de l'Etablissement pour le quinquennal, a abordé ce sujet. Le projet avance, même si tout était dispersé à la fois dans les modes de financement, dans l'organisation de la présence de l'Université dans les instances de ces structures. Un certain nombre de principe ont été posé, et il faut encore du travail pour aboutir à quelque chose de très carré, en particulier le fait d'être vraiment présent. L'Université quand elle adhère à un GIP, doit avoir un représentant dans les instances qui fasse un retour suffisant auprès de l'Université pour qu'elle ait des comptes rendus et des informations sur ce qui s'y passe. Ceci n'est aujourd'hui pas forcément toujours le cas.

Les quatre GIP et GIS présentés aujourd'hui ont reçu un avis favorable en Commission de la Recherche. Les administrateurs souhaitent que les votes soient séparés pour chaque groupement.

Le premier renouvellement de GIP concerne le « Centre de Recherche en Nutrition Humaine Ouest » (GIP CRNH Ouest). Il rappelle l'historique de sa création portée par le Ministère de la recherche fin des années 90, qui a permis d'ouvrir quatre centres de ce type en France, avec chacun une thématique précise. La thématique du centre de Nantes, concerne l'abdomen de manière générale et toute la partie digestive. Ce GIP est en phase de renouvellement. Il a très bien fonctionné et a une notoriété importante.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le renouvellement du GIP « CRNH-Ouest » et autorise le Président de l'Université de Nantes à signer l'avenant.**

Le deuxième GIS concerne une modification. C'est une évolution d'un GIS qui était centré sur l'histoire maritime et qui s'étend désormais vers les sciences de la mer de manière plus large, notamment au droit de la mer. Il s'agit de crédibiliser les recherches en histoire maritime, de mettre en œuvre et faire fructifier l'interdisciplinarité autour des thématiques de l'histoire et de la mer. La durée prévue est de quatre ans. Le financement est une demande de cotisation aux Etablissements liée aux Laboratoires et au nombre de personnes impliquées. La gestion financière de ce GIS est confiée à l'Université Bretagne Sud.

**MME SAMI** remarque le grand nombre de partenaires et souhaite savoir notamment comment le groupe DCNS intervient dans ce groupement. **M.BENHAMOU** n'a pas d'information précise mais il précise que la structure du GIS est faite pour mélanger des ministères, des organismes privés, des universités, avec l'idée de se mettre ensemble pour travailler sur des sujets communs. **M.CATALA** souligne que ceci répond à la demande d'ouverture du CNRS qui souhaite l'interdisciplinarité et l'adhésion d'autres partenaires potentiels, pour mettre en place des projets de recherche collectifs. Il s'agit d'une ouverture vers le monde socioéconomique, qui selon lui est une bonne chose, d'autant plus que cela ne déséquilibre pas le pilotage par les laboratoires membres du GIS. **MME SAMI** explique qu'elle ne dit pas que ce n'est pas une bonne chose, elle souhaite juste connaître le rôle des partenaires.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, la création du GIS « Histoire et sciences de la mer » et sa convention de création, et autorise le Président de l'Université de Nantes à la signer.**

Le troisième GIS concerne la création du GIS « AIP Primeca - usine du futur - mécanique et productive ». Il s'agit de l'évolution d'un réseau vers un GIS du réseau. Il y a des partenaires académiques répartis sur toute la France et divisés en section régionale pilotée par un Etablissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Pour les Pays de la Loire, c'est l'Université de Nantes qui porte le GIS. Il correspond à la fusion d'un réseau de productive et d'un réseau d'informatique. **LE PRÉSIDENT** rappelle les différents échanges qui ont eu lieu dans ce Conseil d'Administration sur le réseau AIP Primeca, notamment **M.POUZAIN** qui avait expliqué que ce réseau fonctionnait bien. Il explique qu'il sera très vigilant sur la répartition des moyens sur l'ensemble du territoire et surtout sur qui décide et à quel niveau, de manière à retrouver le bénéfice que l'Etablissement a sur le périmètre nantais.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, la création du GIS « AIP Primeca - usine du futur - mécanique et productive » et sa convention de création, et autorise le Président de l'Université de Nantes à la signer.**

Le dernier GIS concerné est le GIS BRETEL. Le démarrage de ce GIS est un projet du CPER 2007/2013 qui s'appelait « VigiSat » porté par Télécom groupe Bretagne qui a décidé de poursuivre le travail commencé par un GIS. Le sujet concerne la télédétection et la mesure à distance de l'environnement. Les Observatoires des Sciences de l'Univers de l'ouest y participent. L'idée est de constituer un pôle de ressources et de traitement pour la constitution d'un observatoire spatial régional portant sur différents thèmes d'application pour les surfaces terrestres et maritimes. La gestion du GIS est confiée à Télécom groupe Bretagne. **M.BENHAMOU** estime qu'il s'agit d'une vraie force pour le territoire ouest.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour l'adhésion de l'Université de Nantes au GIS « BRETEL » et autorise le Président de l'Université de Nantes à signer l'avenant associé.**

## **POINT 17 : APPROBATION DES MOYENS D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES DE L'ETABLISSEMENT**

**M.DRUE** présente les différents moyens d'encaissement des recettes publiques de l'Etablissement et explique que ce point est soumis aux administrateurs dans le cadre de la mise en œuvre du décret GBCP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Différents textes d'application sont parus en 2012 et 2013 qui permettent à l'Agent Comptable d'encaisser les recettes publiques de l'Etablissement par les moyens listés. Il tient à souligner que la palette complète des moyens d'encaissement offerts à un Etablissement public est proposée. La volonté de faire approuver ces moyens par les administrateurs, doit permettre d'étendre les terminaux de paiement électronique et également le paiement sans contact pour les sommes inférieures à 20€.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 24 voix pour, les moyens d'encaissement des recettes publiques de l'Etablissement comme suit :**

- **Numéraire (pour les sommes inférieures à 300 € par opération - selon l'article 1680 du CGI) ;**
- **Chèques libellés à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Nantes ;**
- **Virements ;**
- **Prélèvements SEPA ;**
- **Chèques vacances ;**
- **Cartes bancaires en ligne ou en paiement de proximité (TPE avec ou sans contact) ;**
- **Mandats postaux (cash ou internationaux).**

#### **POINT 18 : APPROBATION DE LA VENTE PAR LES DOMAINES D'UN MATERIEL SCIENTIFIQUE**

**M.BERNOUSSI** présente la vente par le LPGN d'une sonde multi paramètre de terrain à la fin du projet de recherche. La recette issue de cette vente devrait contribuer au retour à l'équilibre de l'action de recherche.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la vente par les domaines de la sonde multi-paramètres de terrain, acquise par l'UMR 6112 dans le cadre du projet GRANLI et évaluée à 15 000€ H.T par l'UMR.**

#### **POINT 19 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX**

**M.BERNOUSSI** présente le règlement d'attribution de prix du Comité des Personnels de l'Université de Nantes.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le règlement d'attribution de prix, présenté par le Comité des Personnels de l'Université en partenariat avec la Direction de la Culture et des Initiatives, dont un exemplaire sera annexé à la délibération.**

#### **POINT 20 : APPROBATION DES TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** présente les tarifs.

**MME OBLE** revient sur les tarifs de la licence de l'IEMN-IAE qui sont de l'ordre de 50.000€. **M.BERNOUSSI** précise qu'elle est destinée à des salariés de diverses banques qui financent.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 2 voix contre, les tarifs, dons et subventions détaillés dans le tableau ci-joint.**

#### **POINT 21 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MAJORATION DE LA PRESTATION D'ACTION SOCIALE « AIDE A LA RESTAURATION »**

**LE PRÉSIDENT** précise que ce point a une valeur forte, qu'il souhaite porter pour l'Etablissement. Il y a eu une analyse très bien faite sur la restauration de l'ensemble des personnels de l'Université. Ce travail a duré plusieurs mois et a été présenté au Comité des Personnels de



l'Université de Nantes qui a fait des propositions, et dont l'une est de s'intéresser à celles et ceux qui sont en plus grande difficulté par rapport à la restauration. Cette mesure d'action sociale « aide à la restauration » se devait d'être valorisée dans ce Conseil d'Administration.

**MME BAUDON BELLEIL** explique que le constat a été fait que la restauration collective était en baisse importante dans l'ensemble des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Il était important et elle pense que **LE PRÉSIDENT** y tenait beaucoup, d'avoir une action particulière pour les catégories les plus faibles.

Elle reprend les propositions qui ont été faites, notamment ajouter une tranche. Actuellement seuls les personnels dont l'indice est égal ou inférieur à 466 bénéficient d'une subvention. Avec le nouveau dispositif, il y aura une autre tranche en dessous avec une aide complémentaire et également une aide entre l'indice 466 et 537.

**M.MENUET** est assez d'accord sur l'idée de créer une aide supplémentaire. Il intervient pour dire que depuis septembre, le CROUS a mis en place de nouvelles structures pour les repas. Il s'agit d'une augmentation cachée, car si l'on compose son menu de la même façon que l'an passé, cela se traduit par une augmentation. Il souhaite connaître l'implication de l'Université dans ces choix-là. Il faut faire remonter au CROUS que les choix opérés font augmenter le prix du repas pour tous les personnels. Si le menu ne contient pas trois éléments dits « classiques », même un personnel qui a un coefficient en dessous du seuil et qui pourrait prétendre à l'aide ne l'aura pas. **MME BAUDON BELLEIL** précise que ce système à la carte a été mis en place au départ de façon expérimentale au Restaurant Administratif de Ricordeau. Il faut savoir que le CROUS est tenu de ne délivrer que des repas complets. Il est vrai que, dès lors que le menu atteint un certain montant, 6.15€, quel que soit sa composition, la Prestation Inter Ministérielle est déclenchée. Elle sait que les collègues ne comprennent pas forcément le système choisi par le CROUS, mais elle tient à rappeler que celui-ci est tenu de ne délivrer que des repas complets. **LE PRÉSIDENT** souligne que ceci est paradoxal, car ce n'est pas forcément par nécessité mais par goût que l'on compose son repas. **MME BAUDON BELLEIL** souligne que ce sera un travail de longue haleine et que tous les CROUS sont dans la même situation. **M.MENUET** tient à préciser qu'il y a réellement une augmentation du coût, liée à ce menu à la carte, qui n'est pas affichée directement et qui est selon lui déplorable.

**MME SAMI** s'interroge sur les modalités pour les étudiants. **MME BAUDON BELLEIL** précise qu'il y a un autre système pour les étudiants qui peuvent effectivement choisir des plats uniques. Mais pour eux aussi, le CROUS est tenu avec le ticket de délivrer trois éléments dans le menu. **MME SAMI** souscrit à ce qui est proposé par la Présidence. Il faut tenir compte de la remarque de **M.MENUET** car si certaines personnes ne peuvent pas percevoir l'aide, car 6.15€ c'est déjà trop élevé, elle estime que cela posera problème.

**M.BROCHARD** salue la proposition. Les personnels verront concrètement une différence lorsqu'ils iront manger chaque jour au Restaurant Universitaire.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, les mesures d'aide à la restauration collective, comme suit :**

- **Pour les agents dont l'INM est inférieur ou égal à 375 : octroi d'une subvention complémentaire de 1,18 € par repas (soit 2,40 €/repas),**
- **Pour les agents dont l'INM est compris entre 376 et 466 : octroi d'une subvention complémentaire de 0,63 € par repas (soit 1,85 €/repas),**
- **Pour les agents dont l'INM est compris entre 467 et 537 : octroi d'une subvention complémentaire de 0,55 € par repas.**

## **POINT 22 : QUESTIONS DIVERSES**

- **La procédure « traiteurs » :** **MME ISHOW** souhaite faire remonter certains paradoxes par rapport au souhait de simplification. Récemment elle a été impliquée dans l'organisation d'une journée de rencontre interdisciplinaire à l'Université. Elle a appris qu'il était nécessaire d'établir cinq devis pour demander et solliciter des traiteurs. Organiser un congrès demande beaucoup d'énergie et elle regrette de devoir consacrer son temps à ces démarches pour faire faire des économies à l'Université. **LE PRÉSIDENT** souligne que ce n'est pas qu'une

question d'économies, il s'agit également de se mettre en conformité avec la loi. **M.BIAIS** rappelle que l'Etablissement est soumis au Code des Marchés Publics. Jusqu'à présent, l'Université dépensait plusieurs milliers d'euros sans mettre en concurrence les traiteurs, en saucissonnant la prestation, ce qui engageait la responsabilité juridique et personnelle du **PRESIDENT**. Il a fallu passer un accord cadre en pré-selectionnant des traiteurs. Selon le nombre de participants, il y a une procédure simplifiée de mise en concurrence systématique. Il faut que les gestionnaires l'assimilent, des documents types ayant été mis à leur disposition pour les assister au maximum dans les démarches. Aujourd'hui, la Direction des Affaires Juridiques et la cellule des marchés travaillent pour simplifier au maximum la procédure, car il a bien conscience qu'elle est plus lourde qu'avant. Il ne s'agit pas d'une simplification mais d'une mise en conformité avec la réglementation. **MME ISHOW** précise que le CROUS n'a pas pu répondre à l'appel d'offre, alors même que c'est un partenaire qui peut faire baisser les coûts. **M.BRANCHEREAU** rappelle que le CROUS n'a pas candidaté à l'appel d'offre au sein de l'Etablissement.

- **Les doctorants ATER** : **MME SAMI** soulève le problème des doctorants de moins de 28 ans, qui sont aussi ATER et qui ont de ce fait un poste ATER qui démarre du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 août. Ils sont donc couverts par la sécurité sociale et par la MGEN entre autre. L'Université les obligerait à s'inscrire sous prétexte qu'entre le 31 août et le 30 septembre, ils ne sont pas couverts. Or la MGEN doit les couvrir un ou deux mois après. Ce problème a déjà été soulevé et les réponses n'ont pas été comprises. **MME DRONNEAU** répond que la question ne se pose pas seulement sur l'inscription mais sur le fait que la cotisation sécurité sociale leur est réclamée, alors qu'ils sont salariés de l'Université et qu'ils cotisent donc. **LE PRESIDENT** informe qu'une réponse sera apportée.
- **Les MOOC** : **MME OBLE** souhaite savoir si des MOOC ont déjà été mis en place par l'Université et si elle peut en avoir un état des lieux. **LE PRESIDENT** lui répond que tout est sur le site internet de l'Université. **MME OBLE** souhaite connaître le pourcentage de personnes qui vont jusqu'à la certification et qui l'obtiennent. **LE PRESIDENT** communiquera les chiffres.
- **Les formations référencées CPF** : **MME OBLE** souhaite avoir la liste des formations référencées CPF pour les demandeurs d'emplois de l'Université.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 11 h 45.

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Olivier LABOUX

